

PORTRAIT AGRICOLE : LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

UNE AGRICULTURE DOMINÉE PAR LES FRUITS, L'ÉLEVAGE OVIN ET LES PLANTES AROMATIQUES

L'activité agricole des Alpes-de-Haute-Provence s'articule autour de trois productions majeures : fruits, élevage ovin et plantes aromatiques. En « 2008 »¹, elles représentent la moitié de la valeur de la production agricole du département. Cependant, il existe de nombreuses autres productions en raison de la grande diversité territoriale des Alpes-de-Haute-Provence : légumes (9 % du chiffre d'affaire agricole départemental), blé dur (6 %), lait et produits laitiers (6 %), vins (4 %), miel...

Premier pilier de l'économie agricole avec 33,6 % des recettes agricoles du département, l'arboriculture fruitière est dominée pour les trois quarts par la pomme Golden, néanmoins en perte de vitesse. Le second pilier est l'élevage ovin (11 %) qui domine les productions animales. Cette activité traditionnelle, très dépendante des aides publiques, s'appuie sur un système d'élevage extensif avec une composante pastorale à fort impact territorial.

Les Alpes-de-Haute-Provence sont le premier producteur national de lavande et de lavandin et les productions d'olives, de salades chicorées, de courges ou de truffes les placent parmi les dix premiers départements français. En 2007, les 2 200 exploitations agricoles du département emploient l'équivalent de 2 900 personnes à plein temps. Depuis 2000, le mouvement des emplois suit une baisse parallèle à celle des exploitations. En sept ans, c'est l'arboriculture qui subit la plus forte chute du nombre d'emplois.

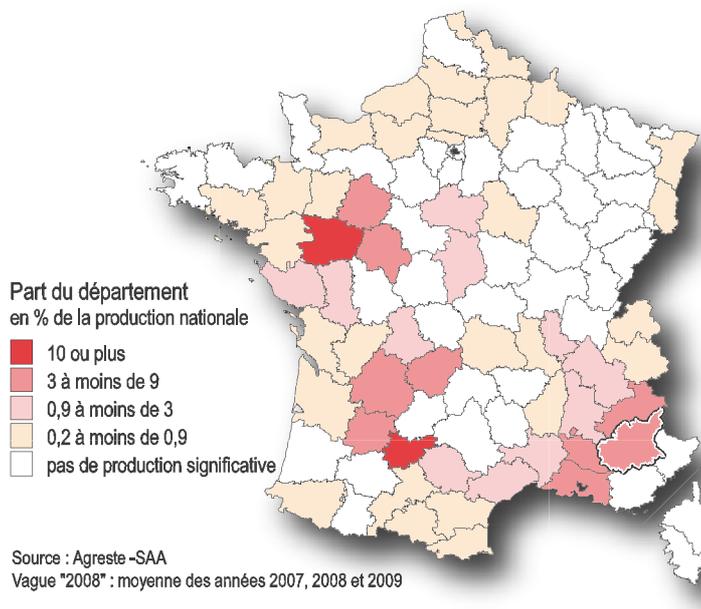
Le département s'inscrit dans la tendance générale : la diminution des exploitations se traduit par la concentration des unités. Les petites exploitations disparaissent plus rapidement au profit des grandes qui continuent ainsi de s'étendre. Depuis 4 à 5 ans, fait nouveau, le nombre de départs à la retraite est compensé par les installations, toutes filères confondues. S'orienter vers des cultures à forte valeur ajoutée devient alors nécessaire.

La surface agricole utilisée occupe un tiers de l'espace départemental, si l'on y ajoute les 100 000 hectares d'alpages et de parcours collectifs.

LA POSITION DOMINANTE DE LA POMME GOLDEN S'EFFRITE

La culture fruitière des Alpes-de-Haute-Provence représente un tiers de la valeur de la production agricole du département soit 52 millions d'euros en « 2008 »¹. Pourtant, les vergers ne couvrent que 2,4 % de la surface agricole. Il s'agit essentiellement de pommiers (1 700 hectares en 2009) et d'oliviers (1 100 hectares). Les vergers sont localisés d'une part dans le val de Durance et les parties basses de ses affluents, d'autre part au nord de Sisteron. Le département compte 500 exploitations à dominante vergers y compris les oliviers. Leur nombre baisse de 2,2 % par an depuis 2000. La production de fruits nécessite l'équivalent de 600 personnes occupées à temps plein. Les pommiers dominent au sud du département, de Manosque aux Mées, et au nord, de Sisteron à Curbans. La production de pommes place les Alpes-de-Haute-Provence au septième rang national avec 77 000 tonnes en 2009. La **pomme Golden** représente les trois-quarts des volumes mais sa position dominante s'effrite. En effet, le marché de la pomme conduit à planter de nouvelles variétés, en particulier bicolores (Gala, Pink Lady, Fuji) là où le climat le permet. Deux-tiers des producteurs de fruits sont réunis au

Production de pommes "2008"



¹ vague "2008" : moyenne des années 2007, 2008 et 2009.

sein de cinq Organisations de Producteurs (OP) du département et de sept OP des Hautes-Alpes. Le marché est tourné essentiellement vers l'export (80 %) au Royaume-Uni, en Espagne, Allemagne, Scandinavie et Europe de l'est. Les autres productions fruitières sont les poires (3 600 tonnes sur 176 hectares en 2009), les pêches – nectarines (1 800 tonnes sur 70 hectares), les abricots (300 tonnes sur 67 hectares en 2009) et les cerises (140 tonnes sur 34 hectares). La production fruitière se spécialise avec une forte régression des fruits à noyaux.

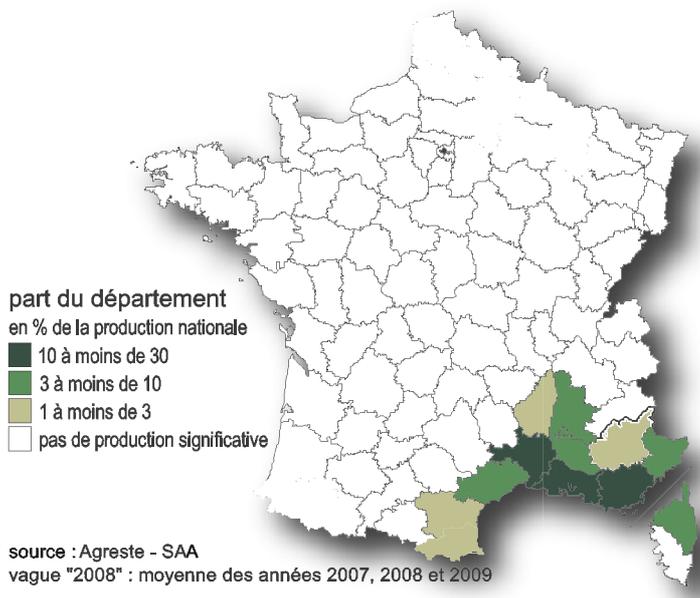
Une production d'olives en forte expansion

Une grande partie du verger est plantée d'oliviers couvrant 1 100 hectares en 2009, essentiellement sur les hautes terrasses de la vallée de la Durance au sud de Sisteron. La production d'olives place les Alpes-de-Haute-Provence à la huitième place française. Il existe depuis 1999 une Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Huile d'Olive de Haute-Provence" dont le terroir s'étend du Luberon aux gorges du Verdon en suivant la Durance, et depuis 2007 une AOP « Huile d'olive de Provence » dont l'aire géographique de production s'étend au-delà du département. La variété dominante est l'Aglandau. Les deux principaux moulins à huile du département sont la coopérative du Moulin de l'olivette dont les olives proviennent d'un périmètre de 30 km autour de Manosque et le Moulin des pénitents aux Mées.

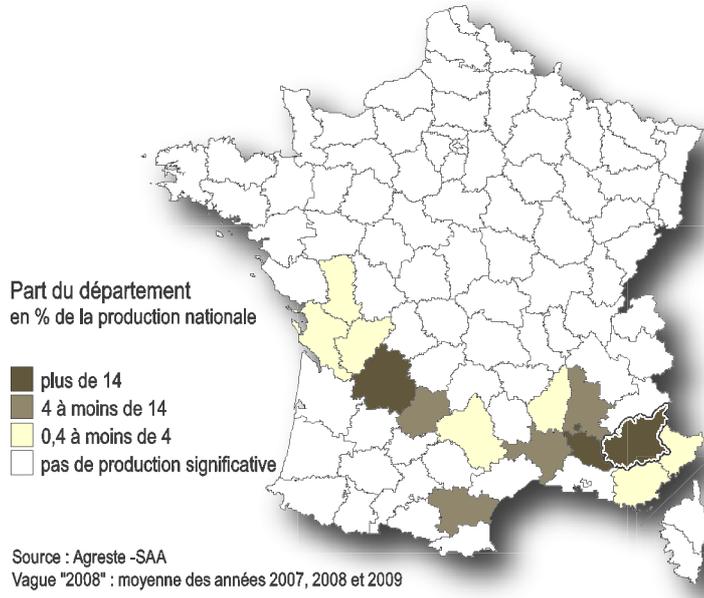
Les légumes représentent 9 % de la valeur de la production agricole

La filière « légumes » représente 14,1 millions d'euros en « 2008 », soit en valeur 9,1 % du total des productions agricoles. En 2009, la superficie cultivée est de 960 hectares dont les salades, melons et pommes de terre représentent les deux-tiers. Les surfaces peuvent varier sensiblement en fonction des cours de la culture. Les productions sont essentiellement localisées sur les communes des Mées, Lurs, Forcalquier, Niozelles et Pierrerue. Le département produit 7 % des volumes de courges de France métropolitaine et se place parmi les dix premiers producteurs pour la production de salades chicorées. La production de melons est de 4 500 tonnes en 2009 sur une superficie cultivée de 220 hectares. Une OP « Les producteurs du Luberon » ayant une activité essentiellement légumière concentre plus de 80 % de la production. Les Alpes-de-Haute-Provence font partie des premiers producteurs de truffes en France avec une production estimée à 5,7 tonnes en 2009. Des plantations récentes de chênes truffiers sur le Plateau de Valensole sont à noter. Compte tenu de la saisonnalité de la production et de la concurrence intra européenne et mondiale, les fruits et légumes sont sensibles aux crises conjoncturelles. Aussi, de nombreuses mesures ponctuelles ont-elles été mises en oeuvre ces dernières années : fonds d'allègement des charges, aides à la trésorerie, prise en charge de cotisations sociales ...

Production d'olive à huile "2008"



Production de truffes "2008"



Principales productions de fruits et légumes en 2009

	tonnages	rang national	part du département en % de la production nationale
Pomme	77 250	7	4,5
Olive	829	8	2,8
Poire	3 586	13	1,9
Melon	4 450	15	1,4
Truffe	5,7	1	21,9
Courge	4 600	3	6,7
Salade chicorée frisée	3 610	5	6,9
Salade chicorée scarole	2 680	7	6,2

Source : Agreste-SAA 2009 semi-définitive

DES PRODUCTIONS ANIMALES DOMINÉES PAR L'ÉLEVAGE OVIN

La **filière animale** contribue fortement à l'économie agricole départementale en dégageant 28 % de la valeur de la production agricole des Alpes-de-Haute-Provence, soit 42 millions d'euros en « 2008 ». Au-delà de son rôle économique, l'élevage a également un fort impact social et environnemental. Avec 535 exploitants et 193 000 têtes, l'élevage **ovin** est l'activité agricole la plus importante de la zone montagneuse. Le département représente 3,2 % du cheptel national et il se place au 12ème rang national. Les principales races ovines sont la race « Préalpes du Sud », la race « Mérinos d'Arles » ainsi que la « Mourerous ». Depuis une dizaine d'années, la tendance des effectifs de brebis-mères est à la baisse (-1,3 % par an) comme le nombre de producteurs. Les systèmes d'élevage, plutôt extensifs, ont une composante pastorale à fort impact territorial et la **transhumance** est très présente. C'est en effet une très ancienne tradition régionale avec la migration des moutons de Crau et de Camargue vers le haut-pays. Il y a aussi des transhumances de bétail entre les Alpes-de-Haute-Provence vers les Hautes-Alpes, l'Isère, la Savoie... L'élevage joue aussi un rôle prépondérant dans la préservation et l'entretien de l'espace, notamment pour la prévention des risques naturels : avalanches, coupures DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie)... Ainsi, des animaux effectuent une « transhumance inverse » des montagnes vers le littoral afin d'entretenir les pare-feux des massifs forestiers. En aval de la production, la présence de l'abattoir de Sisteron, premier abattoir ovin de France, est un encouragement au développement de la production. De nombreux signes officiels de qualité valorisent l'image des agneaux de la région PACA : Label Rouge et Indication Géographique Protégée (IGP) « Agneau de Sisteron », Certification de Conformité Produit (CCP¹) « Agneau de l'Adret », CCP « Agneau de Manon ».

Des producteurs ovins peu structurés

Peu d'éleveurs ovins participent à l'organisation de la filière. En effet, seulement un tiers des éleveurs ovins représentant 43 % de la production sont engagés dans cinq **organisations de producteurs** agréés sur le département. La Coopérative de l'Agneau de Haute-Provence (SOCAHP) est la plus importante organisation d'éleveurs ovins des Alpes-de-Haute-Provence. Le reste de la production est vendu aux

chevillards ou en vente directe. Les conditions de vie étant difficiles, peu de jeunes souhaitent s'installer en production ovine. De plus, ils ne peuvent souvent pas se faire seconder par un berger car les faibles marges ne permettent pas d'embaucher un salarié. D'ailleurs, les personnes formées en tant que berger sont de moins en moins nombreuses. Les départs en retraite ne sont pas compensés par les nouveaux arrivants dont les trois quarts ont bénéficié d'aides à l'installation.

Une forte dépendance de la filière au système d'aide

La part de primes dans le revenu des producteurs ovins est importante d'où une dépendance au système d'aide de la filière. A compter de la campagne 2010, la prime à la brebis (PB) et la prime supplémentaire (PS) sont intégralement découplées. Leur montant sera versé aux éleveurs sous forme de revalorisation de leur Droits à Paiement Unique (DPU). La PB sera remplacée par une nouvelle Aide aux Ovins et aux Caprins (AO). Les éleveurs peuvent aussi percevoir la Prime herbagère agro-environnementale (PHAE) s'ils s'engagent pour une durée de 5 ans à garder et entretenir leur surface fourragère. Enfin, les éleveurs ovins en zone défavorisée perçoivent des Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN).

Caprins : Production laitière et production fromagère vont souvent de pair

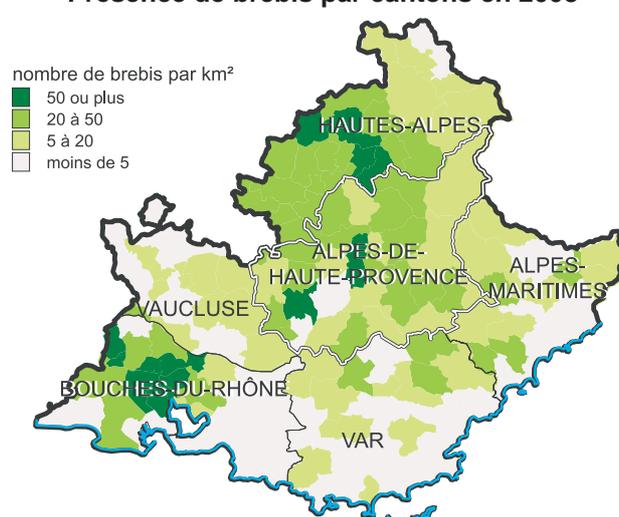
La filière caprine dégage 5 % de la valeur de la production agricole des Alpes-de-Haute-Provence, soit 7,3 millions d'euros en « 2008 ». Les élevages sont essentiellement localisés à l'ouest du département. Une centaine d'éleveurs possèdent plus de 20 chèvres avec en moyenne 60 bêtes. Les principales races caprines sont la chèvre commune provençale et la chèvre du Rove. Les éleveurs doivent concilier plusieurs activités : production laitière et production fromagère, moins souvent production de viande. En 2009, la production de **lait de chèvre** est de 2 500 000 litres. Les fromages fermiers sont bien valorisés avec notamment l'AOP « fromage de Banon ». L'appellation, obtenue en 2003, définit un territoire qui s'étend sur 179 communes réparties sur quatre départements : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Vaucluse et Drôme. La production annuelle de la fromagerie de Banon est de 550 000 fromages faits à partir

Principaux cheptels en 2009

	nombre de têtes	rang national	part du département en % du cheptel national
Ovins	193 039	12	3,2
Bovins	13 348	81	0,2
dont vaches-nourrices	4 537	81	0,2
Caprins	8 813	29	0,4
dont chèvres (femelles ayant mis bas)	6 656	29	0,4
Porcins	9 757	79	0,1

Source : Agreste-SAA 2009 semi-définitive

Présence de brebis par cantons en 2008



Source : MAAP-ASP (primes animales)

¹ CCP : La certification de conformité atteste qu'une denrée alimentaire est conforme à des règles spécifiques qui le distinguent du produit courant. Ces règles portent selon le cas sur la production, la transformation ou le conditionnement.

de 700 à 800 000 litres de lait. Pour la production de viande, la coopérative régionale caprine, dont le siège est à Manosque, collecte les chevreaux et les chèvres de réforme pour vendre à des grossistes. L'élevage caprin bénéficie, comme l'élevage ovin, de la PHAE et de l'ICHN mais il mérite d'être soutenu dans le cadre de la production fromagère.

Les races laitières ont été remplacées par les races à viande

L'élevage **bovin** participe pour 4,1 % de la valeur de la production, soit 6,3 millions d'euros en « 2008 ». Les 260 exploitants possèdent 13 300 bêtes localisées essentiellement au nord du département. Ils pratiquent un élevage extensif s'appuyant sur le pastoralisme et la transhumance. Depuis une trentaine d'années, le troupeau laitier est passé à un troupeau en majorité allaitant. Le nombre de vaches laitières est passé en dessous de la barre des 1 000. La mise en place des quotas laitiers en 1984 comme des droits à prime à la vache allaitante expliquent en partie ce phénomène. Les broutards, qui sont le principal produit commercialisé, sont exportés vers le Piémont italien au bout de 8 à 10 mois, pour y être engraisés. Des éleveurs du département se sont regroupés au sein de deux Organisations de Producteurs (OP) : la Coopération Bovine

04/05 associe 24 éleveurs spécialisés en viande bovine et l'Association des éleveurs bovins 04-05 regroupe une trentaine d'éleveurs. La marque commerciale Patur'Alp mise en place en 2003 par les deux OP, caractérise une démarche qualité sous appellation montagne. Les animaux peuvent être abattus dans les abattoirs de Digne-les-Bains et Seyne-les-Alpes mais aussi sur les abattoirs en dehors du département, à Gap ou Guillore. Les abattoirs ont connu des difficultés économiques : celui de Digne-les-Bains, en redressement judiciaire, a été repris par la SARL Abattage Découpe Pays Dignois et l'abattoir de Seyne-les-Alpes a réouvert ses portes en 2008 après cinq ans d'interruption.

Une quarantaine de producteurs de lait vendent auprès de trois laiteries ou pratiquent la vente directe auprès des consommateurs. Les laiteries ont des stratégies différentes : Lactasud conditionne sous l'appellation « lait de montagne », la Sodiaal Union Sud Est transforme le lait en yaourts et fromages frais à Gap et la Coopérative laitière de la vallée de l'Ubaye fait de la transformation fromagère à Barcelonnette et à la Bréole. En 2009, la production de lait est de 3 506 000 litres et d'importants quotas demeurent disponibles.

LAVANDE ET LAVANDIN, SYMBOLES DE LA PROVENCE

La production de lavande et de lavandin, comme celle des autres Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PAPAM), contribue à une bonne valorisation des terres provençales. Les cultures couvrent 8 400 hectares en 2009 et représentent 3,6 % du chiffre d'affaires du département. Ce sont les productions de PAPAM les plus représentées en France. En effet, sur les 35 700 hectares que couvrent les PAPAM en France métropolitaine, la moitié est plantée en lavande et lavandin. Les Alpes-de-Haute-Provence concentrent un tiers des cultures nationales de PAPAM. Ces cultures sont particulièrement adaptées aux conditions pédo-climatiques et économiques des plateaux de Valensole pour le lavandin et Banon pour la lavande. La production de plantes à parfum est souvent associée à d'autres cultures comme les céréales (blé dur, orge, triticale, avoine...). Aussi l'évolution des surfaces de lavande et lavandin est-elle conditionnée par la situation de ces autres productions, en particulier le blé dur qui bénéficie de prix incitatifs et plus sécurisants.

Les Alpes-de-Haute-Provence sont le premier producteur de **lavande** devant le Vaucluse, la Drôme et les Hautes-Alpes. La lavande s'étend sur 1 100 hectares en 2009, notamment sur les communes de Redortiers, Revest-du-Bion et Simiane-la-Rotonde. Elle se cultive sur des terres plus élevées que le lavandin, essentiellement sur le plateau d'Albion. Cette production se décline en deux variétés :

- la lavande fine ou de population, traditionnelle, de première

qualité, utilisée pour la parfumerie, la pharmacie et l'aromathérapie. Le domaine de la lavande fine est localisé dans la zone des préalpes du sud et des barres. Elle bénéficie depuis 1981 d'une AOP « Huile essentielle de Lavande de Haute-Provence » sur une aire définie à plus de 800 mètres d'altitude.

- la lavande clonale qui est un croisement de plusieurs plants avec un meilleur rendement. La sélection de boutures prélevées sur des pieds-mères sélectionnés a permis d'obtenir des clones plus résistants au dépérissement. Les plus représentés sont "Maillette" et "Matherone". La lavande clonale est utilisée notamment pour la confection de bouquets de fleurs.

Les producteurs de PAPAM surtout sur le plateau d'Albion, sont très spécialisés et donc très vulnérables aux fluctuations du marché.

Le **lavandin** place les Alpes-de-Haute-Provence à la première place nationale devant le Vaucluse et la Drôme. Les surfaces (7 300 hectares en 2009) s'étendent surtout sur les communes de Puimoisson, Valensole, Riez, Moustiers, Saint-Jurs et Simiane-la-Rotonde. Le lavandin est un hybride naturel de la lavande fine et de la lavande aspic produite en Espagne. Il a un meilleur rendement que la lavande car sa fleur est plus développée et plus productrice en huile essentielle. En revanche, son essence est de moins bonne qualité et il est donc meilleur marché. Plus rustique, il est destiné à la distillation pour la parfumerie industrielle (lessives, déodorants, savons). Sur le plateau de Valensole, le lavandin est souvent associé en rotation aux cultures céréalières (blé dur). On dénombre aujourd'hui plus de 50 distilleries sur le département. Les plus importantes sont sous forme coopérative ou sociétaire en raison d'investissements conséquents qu'il faut parvenir à amortir. Cette filière associe aussi des apiculteurs, des pépiniéristes

Principales productions de plantes aromatiques 2009

	kg essence	rang national	part du département*
Lavande	20 400	1	43
Lavandin	590 700	1	59,4

*en % de la production nationale

Source : Agreste-SAA 2009 semi-définitive